



SCMS Randonnée Montagne

Siège social : Hôtel de Ville, Maison des Associations 06370 MOUANS-SARTOUX

Site web: <http://mouans-sartoux-randonnee-montagne.asso.fr>

NOTICE INFORMATION PREALABLE et CONDITIONS PARTICULIERES- annexe 12

SEJOUR LUBERON du 03 au 08 mai 2020 Voyage N°FR 009126
Nature: Randonnée pédestre

Le séjour est ouvert aux adhérents du club, titulaires de la licence FFR 2019-2020.
La réservation implique l'approbation et la ratification sans réserve pour le licencié des conditions de vente .
Nombre de participants : 5 minimum et 10 maximum

Responsable du séjour : Mme Gisèle DE MONTETY Animatrice SCMS Randonnée Montagne
Suppléant : **Animateur SCMS Randonnée Montagne**

PROGRAMME -

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne.
Séjour en « étoile » de 6 jours de randonnée avec des dénivelées de 150 m à 450m chaque jour.
Niveau : PAQUERETTES
Ces randonnées seront encadrées par un ou plusieurs animateurs du club :
Gisèle DE MONTETY

Ce séjour « en liberté » est organisé par la **LA PELERINE** Randonnées et Voyages à pied
32 Place Limozin 43170 SAUGUES
Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 \ contact@lapelerine.com \ www.lapelerine.com

Toutes les modalités de ce séjour vous sont communiquées sur les documents en annexe émis par la Pélerine et engagent exclusivement la responsabilité de cet organisateur à savoir :

HEBERGEMENT -
COUT DU SEJOUR
CONDITIONS DE VENTE
ASSURANCES OPTIONNELLES -
PAIEMENTS DU SEJOUR-
INSCRIPTIONS et
CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION -

Les participants devront traiter directement avec la PELERINE.

Seul le coût des frais d'immatriculation tourisme de 5,00 € (si coût du séjour inférieur à 801 €), non compris dans le prix du séjour, seront à régler par chèque à l'ordre de SCMS RANDONNEE MONTAGNE, accompagné d'une copie du bulletin de souscription.

Ils seront à adresser directement à la **trésorière** :
Mme Huguette PEITI Les Hauts de San Peyre 63 Route d'Opio 06650 LE ROURET
tel : 06 31 46 22 97 (privilégier texto) Email : huguette.pt.randos06@gmail.com

Les lieux de randonnée, temps de marche et dénivelés sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de valeur de contrat.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce programme quelle qu'en soit la cause (météo, niveau technique des participants, conditions exceptionnelles liées au milieu visité, etc...) et le responsable du séjour reste le seul

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris Numéro d'immatriculation:IM075100382 Tel 01 44 89 93 90 Centre d'Information tel01 44 89 93 93 ;

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051
IMv9-Annexe 12-notice info préalable-11/2019 1/2

juge des conditions extérieures qui peuvent l'amener à changer l'itinéraire à tout moment dans un souci de qualité du séjour et de sécurité.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS -

en voitures personnelles avec co-voiturage.

Départ du parking du Casino à Mouans-Sartoux le 10 Mai 2020 à 10h

Fin du séjour le 15/05/20 après le petit-déjeuner pour un retour en direction de Mouans-Sartoux, arrivée prévue vers 18 h.

Les participants seront regroupés sur proposition de l'organisateur du séjour pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Chaque participant s'acquittera des frais du déplacement (Trajet A-R et trajets sur place) selon consigne du responsable du séjour.

Distance **ALLER/RETOUR 420 km** Mouans-Sartoux/lieu de séjour. Coût estimé environ **170 €** par voiture + trajets sur place (tarif en vigueur suivant règlement intérieur du SCMS Randonnée Montagne)

En cas de refus de ces conditions, le participant fera son affaire de son déplacement et de son hébergement jusqu'à rejoindre le groupe aux lieux, dates et heures arrêtés par l'organisateur.

MODIFICATION DU SEJOUR-

La randonnée pédestre et ses activités sont l'élément dominant du séjour. La responsabilité de l'organisateur étant d'apporter les moyens nécessaires à assurer la sécurité du groupe, il pourra modifier le programme et/ou annuler, en cours de séjour, toute activité dont les conditions climatiques, condition physique des participants ou aléas seront susceptibles de ne pas permettre d'assurer la sécurité du groupe et de ses participants. Ces modifications ou annulations ne pourront pas faire l'objet de demande de remboursement ou/et d'indemnisation de la part du licencié auprès de SCMS Randonnée Montagne

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR-

Pendant les activités "temps libre" définies dans le programme ou définies par l'organisateur durant le séjour, les participants ne sont plus sous la responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs.

En cas de sinistre ils seront couverts par leur assurance individuelle fédérale en tant que licencié FFR.

De même, un participant du séjour qui souhaite de ne pas participer à l'activité définie dans le programme, ou organisée par l'organisateur durant le séjour sera considéré comme se détachant du groupe. La responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs ne sera plus engagée et le participant sera couvert par son assurance fédérale individuelle en tant que licencié.

Le Responsable du séjour pourra refuser toute personne s'il estime :

- Que celle-ci n'a pas l'expérience et/ou les capacités physiques requises pour les randonnées du séjour.
- Que cette personne par son comportement est susceptible de nuire à la sécurité du groupe.

En cas d'indisponibilité pour cause grave de l'animateur, le président du SCMS Randonnée Montagne désignera parmi les participants un responsable chargé du suivi local de la logistique du séjour. Si celui-ci n'a pas les capacités d'animateur de randonnée, le séjour sera transformé en séjour purement « temps libre » .

DIVERS et RECOMMANDATIONS-

Quelques jours avant le départ, l'organisateur vous communiquera les informations complémentaires relatives au transport et au séjour.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

la responsable du séjour :

Mme Gisèle DE MONTETY Parc Saint Jean 32 Avenue des Mimosas 06110 LE CANNET

Tel : 06 82 81 84 61 Email demontety.gisele@wanadoo.fr

Le 17/01/20 Pour l'organisateur

SCMS Randonnée
Mairie de Mouans-Sartoux
06370 MOUANS-SARTOIX